

 Soutien financier et logistique :

- à l'Office Cantonal d'Animation Sportive et aux associations sportives liées au fonctionnement des collèges, accueillant des enfants du territoire de la Communauté de Communes,
- aux activités sportives liées au nautisme et à la promotion de la Vilaine,
- aux manifestations sportives évènementielles (fréquentation, nature de la manifestation...) organisées par des associations locales sur le territoire, dès lors qu'elles concernent des manifestations intéressant plusieurs communes ou associations locales du ressort de la Communauté de communes et en complément d'une participation financière ou d'une mise à disposition gratuite de moyens logistiques des communes concernées

 Acquisition et mise à disposition des communes de matériel spécifique, nécessaire à la maintenance ou l'entretien d'équipements sportifs,

 En matière de développement et d'aménagement sportif de l'espace communautaire, construction, aménagement et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire

*Sont reconnus d'intérêt communautaire : la salle du Cosec, les équipements publics sportifs existants ou futurs, répondant aux critères de « caractère unique », sans équivalence sur le territoire de la Communauté de Communes et de « rayonnement » communautaire ou extracommunautaire en termes de fréquentation*